

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Programme de législature 2024-2028

Décliné en trois grands chapitres, le programme de législature 2024-2028 du Conseil communal de Val-de-Travers dresse un large panorama des enjeux à relever au cours des années à venir pour poursuivre l'histoire de notre commune tout en préservant et en mettant en valeur ses qualités naturelles et humaines.



Guidé par deux principes forts que sont la durabilité (avec ses trois piliers : social, économie et environnement) et le maintien d'une situation financière à même de pérenniser les prestations communales, le Conseil communal a rédigé un programme de législature 2024-2028 autour de trois axes principaux :

- **RELIER**, en entretenant les liens forts qui unissent toutes les habitantes et tous les habitants de notre commune,
- **APPRÉCIER**, par la valorisation de ce nous apprécions,
- **SE PROJETER**, en préparant sereinement le futur.

Ces trois mots-clés sont divisés en plusieurs projets qui couvrent l'ensemble des dicastères et des services de la commune de Val-de-Travers et qui permettent de pointer les enjeux et les opportunités pour les années à venir.

Si le format du programme de législature diffère des précédents, les objectifs restent les mêmes, à savoir préserver le dynamisme actuel de notre commune tout en investissant dans ses infrastructures et ses prestations pour garantir son attractivité pour toutes les personnes qui y vivent, qui y travaillent ou qui la visitent.

Retrouvez le programme de législature : www.val-de-travers.ch/page/programmes-de-legislature

Val-de-Travers, le 12 juin 2025

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Eric Sivignon, président du Conseil communal
Territoire, énergie et mobilité

+41 32 886 43 77 | eric.sivignon@ne.ch

